

Conditions Générales de Vente ParisTestConf 6ème édition

Préambule	1
Article 1 : Conditions Générales	2
Article 2 : Tarifs	3
Article 3 : Réservation en ligne	3
Article 4 : Modification ou annulation d'une commande	4
Article 5 : CNIL	5
Article 6 : Droit applicable	5
Article 7 : Code de conduite	5
Article 8 : Règlement des différends	5
Annexes	7
Code de Conduite	7



Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par l'Association Française de la Qualité et du Test auprès d'acheteurs dénommés "Participants" au sein des présentes CGV.

Dans le cadre de cette 6ème édition de la conférence ParisTestConf, l'association organise plusieurs talks le 25 mars 2025 accompagnés d'un petit déjeuner d'accueil, du repas du midi et collations.

Afin de pouvoir y assister, des billets sont proposés à la vente à distance au travers du service de billetterie proposée par helloAsso.

Les présentes CGV précisent notamment les conditions d'achat immédiat, de paiement et de livraison des billets commandés.

Les achats de billets s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Participant préalablement à l'achat immédiat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Participant déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande, étant précisé que le paiement emporte leur acceptation.

En effectuant sa commande, le Participant déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, notamment liées à la situation sanitaire et aux annonces du gouvernement.

Article 1 : Conditions Générales

Les billets ne sont ni repris, ni échangés sauf erreur de date ou d'horaire sur le billet, ni remboursés en cas de perte ou de vol. Il ne vous sera délivré aucun duplicata.

Leur revente est interdite. Le billet doit être présenté aux contrôleurs.

Le billet comprend la journée de conférence pour assister aux talks, le petit déjeuner d'accueil, le repas du midi et la collation de l'après-midi.

Il appartient au Participant de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Le Participant est averti que des clips vidéo sont tournés et que des photos sont prises pour les besoins de la communication de la conférence pendant cette dernière, leur image est donc susceptible d'y figurer.

Par l'achat des billets et la participation à la conférence s'en suivant, les Participants autorisent donc l'exploitation de leur image. En conséquence, ils ne pourront par la suite reprocher cette exploitation à l'association ni se servir de cette circonstance pour invoquer un quelconque préjudice ouvrant droit à indemnité.

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les horaires et programmes. Les modifications des horaires, du programme ou encore d'un talk ne peuvent donner lieu à un remboursement excepté en cas d'annulation complète de la journée de conférences. Dans ce dernier cas, seuls les billets seront remboursés.

La non-présentation du client ou toute annulation de son fait ne donnera lieu à aucun remboursement du billet comme mentionné à l'article 4. Les frais de transport, d'hôtellerie, de gestion et d'envoi restent à la charge des Participants.

Article 2 : Tarifs

Les prix des billets sont indiqués en euros Toutes Taxes Comprises incluant les frais de traitement de la réservation.

Le tarif est fixé à 200€ par billet. Aucun tarif de groupe n'est disponible.

Des offres promotionnelles en quantité limitée peuvent avoir lieu en fonction de la période ("early bird").

Une offre promotionnelle pour les étudiants ou personnes en recherche d'emploi est proposée. Pour obtenir le code promotionnel, merci d'adresser votre demande par mail (contact@paristestconf.com) avec un justificatif de scolarité ou de demandeur d'emploi en vigueur. Après étude de votre demande et validation par les organisateurs, nous vous fournirons le code promotionnel.



Article 3 : Réservation en ligne

Le mode de paiement immédiat est le paiement par CB (Carte Bancaire). Aucun autre mode de paiement ne sera accepté.

La réservation de billet s'effectue en temps réel. Le serveur d'helloAsso vous informe en temps réel sur la disponibilité au moment de votre commande.

Lors de votre réservation, la page "mon panier" est un récapitulatif de ce que vous êtes en passe de commander. Cette page ne vous informe que sur la commande en cours. Cette page ne constitue pas une preuve de réservation ferme. La commande n'est définitive qu'une fois le paiement par carte bancaire effectué et validé.

L'association ne peut être tenue responsable des erreurs commises par l'Acheteur lors de sa commande (coordonnées, e-mail, n° de carte erroné).

Le paiement par carte bancaire correspond à un achat ferme et définitif dans la mesure où votre paiement est accepté par votre banque. Le système de règlement par carte bancaire est doté d'un protocole de sécurisation qui vous permet d'effectuer vos transactions en toute sécurité.

Vous recevrez un e-mail confirmant l'achat de vos places pour la conférence. Cet e-mail tient lieu de preuve d'achat. Nous vous invitons donc à consulter votre messagerie électronique, à sauvegarder et à imprimer le mail de confirmation. En cas de non-réception de cet e-mail, vérifiez votre filtre antispam puis contactez-nous par email (contact@paristestconf.com)

Vous les recevez directement dans votre boîte mail avec le message confirmant l'achat de vos places. Vous devrez alors les imprimer et les présenter au contrôle, ou bien présenter votre téléphone portable et les places sous format numérique.

Si vous ne recevez pas vos billets dans la journée qui suit votre paiement, merci de nous contacter.

Article 4 : Modification ou annulation d'une commande

Dans la rubrique "mes réservations", le client qui a déjà fait des réservations et dont le paiement a été effectué par carte bancaire peut ajouter une nouvelle commande. Cependant, il ne peut en aucun cas modifier ou supprimer de lui-même les produits d'une commande réglée. Dans ce cas, contactez l'association par mail ou faites une nouvelle commande pour ajouter des billets dans la limite des places disponibles.

Une commande n'est pas annulable et les billets ne sont ni repris, ni échangés. Ils peuvent toutefois être cédés afin de faire profiter de la conférence à un ou une collègue. Lors du contrôle du billet, aucun contrôle d'identité n'est effectué. Aussi, si le billet cédé a déjà été contrôlé, cela signifie qu'il y a un usage en doublon d'un même billet. La seconde présentation ne pourra donner lieu à l'accès à la conférence. L'association ne pourra être tenue responsable de cette situation car il appartient à l'acheteur d'utiliser son billet dans les règles en vigueur.

La non-présentation du Participant au contrôle ou le non-respect des règles en vigueur pour intégrer la conférence ne donne pas droit au remboursement. L'association conserve alors le montant total de la commande.

Article 5 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Ce droit peut être exercé en nous écrivant par mail (contact@paristestconf.com) en indiquant vos nom, prénom et adresse.

Article 6 : Droit applicable

Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français.



Article 7 : Code de conduite

Le Participant accepte le code de conduite présenté en annexe.

En cas de non-respect du code de conduite avant la conférence, le Participant peut se voir refuser l'accès à la conférence le 25 mars.

En cas de non-respect du code de conduite durant la conférence, le Participant sera exclu du lieu et ne pourra profiter du reste de la journée.

En cas de refus d'accès ou d'exclusion, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Article 8 : Règlement des différends

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation des présentes, relève des tribunaux français dans les conditions de droit commun.

En présence d'un conflit avec l'association, outre le recours juridictionnel, le Participant peut recourir à une médiation conventionnelle (notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles) ou à tout mode alternatif de règlement des différends.

Annexes

Code de Conduite

Le harcèlement inclut des commentaires oraux ou écrits sur le sexe, l'identité sexuelle, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, l'apparence physique, la race, la religion, les images à connotation sexuelle dans des lieux publics, les intimidations délibérées, la traque, la poursuite, un harcèlement photographique ou vidéo, une suite d'interruption des conférences et des autres événements, un contact physique inapproprié et des avances sexuelles non désirées, des paroles ou comportements sexistes, y compris les comportements inclus dans la définition du sexisme ordinaire.

Les prises de position publiques et militantes incitant à la haine, à la violence ou à la discrimination créent une atmosphère intimidante et malveillante, donc non-accueillante, pouvant même être ressentie comme un harcèlement.

Les participant.es à qui il sera demandé de stopper tout comportement de harcèlement doivent arrêter immédiatement.

Les sponsors sont aussi sujet à la politique anti-harcèlement. En particulier, les sponsors ne doivent pas utiliser d'images ou de matériels à connotation sexuelle. Ils ne doivent pas non plus engager d'activités à connotation sexuelle. L'équipe du stand (y compris les volontaires) ne doit pas utiliser de vêtements, uniformes ou costumes à connotation sexuelle. Ils ne doivent pas non plus créer un environnement sexualisé.

Si une personne a un comportement de harcèlement, les membres de la communauté peuvent prendre toute action qui leur semble adéquate. Cela va d'un simple avertissement à l'exclusion de la personne de la communauté.

Si vous vous sentez harcelé.e, si vous pensez que quelqu'un se fait harceler, et plus généralement en cas de problème, merci de contacter immédiatement un membre du comité d'organisation.

Les membres de l'organisation sont présents pour aider les participants et participantes à contacter la sécurité du bâtiment où se déroule l'événement, ou les forces de l'ordre, à fournir une escorte ainsi qu'à aider de toute autre façon les personnes victimes de harcèlement, pour garantir leur sécurité pendant la durée de l'activité. Nous apprécions votre participation à l'activité.

Nous attendons de tous les participants et participantes de suivre ces règles pendant toutes les activités de l'association.

Le [texte d'origine](#) est sous licence [Creative Commons Attribution 3.0 Unported License](#)

La traduction a été réalisée par [la communauté Okiwi](#). Merci d'aider à la traduction et à l'amélioration de ce texte forké.